

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
d'ARRAS

CANTON d'AVESNES-LE-COMTE

Mairie D'AVESNES-LE-COMTE

1, rue Neuve BP 7
62810 AVESNES-LE-COMTE
Tel : 03 21 60 67 00
Fax : 03 21 60 67 01
mairie.avesnes@wanadoo.fr



LIVERNON 46 AVESNES-LE-COMTE 62
VILLES JUMELÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans les locaux de la salle du Conseil Municipal de la mairie d'AVESNES-LE-COMTE, sous la présidence de Monsieur Albert DECOIN, Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Etaient présents: Mr DECOIN Albert, Mr LAPOTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr ASQUIN Pierre, Mme THILLIEZ Marie-Claire, Mr PETIT Yves, Mme MANSOURI Virginie, Mr EVRARD Vincent, Mme COUSIN-ROGIEZ Jeanne-Marie, Mme FORGEZ Sandra, Mr BRACQUART Michel, Mme PRUVOST Maryvonne, Mr SAGEAUX Pascal, Mr DEHOUX Christophe, Mme DAMBREVILLE Florence.

Etaient absents : Mme LECLERCQ Carinne, Mr ANSART Jacques ayant donné procuration à Mr DEHOUX Christophe, Mr DESAULTY Yann ayant donné procuration à Mr Pascal SAGEAUX, Mr BERTOUT Sébastien.

Monsieur le Maire évoque l'accident survenu ce matin entre l'autocar BAJUS, affecté au transport scolaire des collégiens du collège du Val du Gy et un betteravier.

Monsieur le Maire communique aux Conseillères et Conseillers Municipaux la liste des blessés et apporte son soutien plus particulier à Perrine LECLERCQ, fille de Carine LECLERCQ Conseillère Municipale dont l'absence, ce soir et naturellement concevable. Il informe également le Conseil de l'état de santé des élèves, en précisant que deux situations sont, selon les informations dont il dispose, particulièrement préoccupantes.

Monsieur le Maire informe également le conseil quant au soutien qu'il a apporté à la famille endeuillée de Mme Francine LESAGE, âgée de 47 ans, conductrice de l'autocar, décédée ce matin dans l'accident. Il indique qu'il a également pris des nouvelles du personnel de l'entreprise BAJUS, très affecté par la disparation brutale de leur collègue.

Enfin Monsieur le Maire précise qu'il a, au nom du Conseil Municipal, apporté son soutien à M. STELMASZYK, principal du collège du Val du GY.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de relever les numéros des betteraviers et de les communiquer à la direction des établissements TEREOS, s'il est constaté une vitesse excessive dans la commune et/ou une conduite dangereuse.

Monsieur le Maire conclut que l'arrêté qui porte la vitesse maximum à 30 kms Grand Rue a été pris et qu'il espère que les citoyens respecteront à l'avenir la limitation de vitesse et les règles de stationnement notamment PMR.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Pierre ASQUIN s'étant porté candidat, le Conseil Municipal le désigne comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2016

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2016. En absence de remarque, le compte-rendu est approuvé.

Vente du SIVOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVOM, dans son Assemblée Générale du 20 octobre 2016, a validé à l'unanimité le principe de dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple d'AVESNES LE COMTE à compter du 31 décembre 2016 et a fixé le mode de répartition de la trésorerie entre les communes membres du syndicat.

Monsieur le Maire rappelle également que le comité syndical, dans un principe général d'équité, a décidé de prendre en compte pour la répartition de la trésorerie du budget « Collège » soit 20 000 € le nombre d'élèves présents au collège en 2014, dans la dernière répartition budgétaire. Ce mode de répartition a été proposé par les services préfectoraux.

Monsieur le Maire précise que pour le budget « services généraux », « EPC » et « FPA » dont le solde s'élève à environ 670 000 € (vente du siège et réserves), ces derniers seront répartis en fonction :

- Du potentiel fiscal,
- Du poids démographique de chaque commune.

Il précise en outre que la répartition selon ces deux critères se fera à 50% sur la base du potentiel fiscal et 50% sur la base du nombre d'habitants de chaque commune et que la délibération du SIVOM doit faire l'objet d'une délibération concordante par les conseils municipaux des communes membres avant le 31 décembre 2016.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce mode de répartition, d'approuver la dissolution du SIVOM à compter du 31 décembre 2016 et d'accepter que la trésorerie soit répartie entre les communes membres du syndicat selon les critères énumérés ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la propose de répartition de la trésorerie du SIVOM.

Monsieur le Maire rappelle pour conclure la démarche entreprise en direction de la SA du Hainaut par rapport au Foyer de Personnes Agées et les problématiques liées à la proximité du terrain avec l'exploitation de M. DINGREVILLE.

Monsieur DEHOUX demande ce qu'il adviendra des derniers locataires du FPA. Mme GOMES l'informe des démarches entreprises pour le relogement de ces derniers.

Location des terrains

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du fermage et les conditions de location des terrains de la réserve foncière exploités en 2016 et ce conformément aux conditions définis par l'arrêté préfectoral qui fixe chaque année l'indice des fermages soit 6 quintaux multiplié par l'indice des fermages dans le PAS DE CALAIS soit 109.59.

Section n°	Lieu-dit	Superficie	Occupant
ZA 17	Le Petit chemin de Manin	50a 10 ca	DINGREVILLE Jean Paul
ZH 31	Le Vieux Moulin	2ha 07a 20ca	
ZI 119	La Longue Borne	25a 90 ca	Pierre PIERRON
ZM 48	Le Fond de Beaufort	21a	DENEUVILLE Olivier
		33a 40 ca	PAINBLANC Pierre
		21a	DINGREVILLE Jean-Paul

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les conditions de fermages présentées.

Evolution des statuts de la FDE 62

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 12 août dernier Monsieur Michel SERGENT, Président de la Fédération Départementale de l'Energie du PAS DE CALAIS a informé la commune d'AVESNES LE COMTE, membre de la FDE, des décisions du Comité Syndical réuni le 19 mars 2016. Ces décisions nécessitent l'approbation du Conseil Municipal dans un délai de trois mois et portent sur :

- La mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte,
- la mise à jour des adhérents de la Fédération vis-à-vis de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dit loi MAPTAM,
- l'évolution de la représentation et du mode d'élection des membres du comité syndical,
- l'installation du siège social de la Fédération à DAINVILLE.

Monsieur le Maire détaille le contenu de ces évolutions et demande à l'assemblée de se prononcer sur ces dernières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications statutaires de la Fédération Départementale de l'Energie du PAS DE CALAIS

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 1 : Subvention aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus au Chapitre 65 – article 6574 « subventions aux associations » sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits, décrit ci-après :

Dépense : Section de fonctionnement

Chapitre 65 - Article 6574 « Subvention aux associations » : + 150 €

Dépense : Section de fonctionnement

Chapitre 11 – Article 615231 « Voiries » : - 150 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le virement de crédits proposé.

Clauses sociales et environnementales

Dans le cadre des stratégies communales, en matière d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de développement durable, la Commune peut se saisir toutes les opportunités qui lui permettront de traduire concrètement ses ambitions au service des personnes éloignées de l'emploi et pour un développement soucieux des ressources disponibles et de l'avenir des générations futures.

Dans cette perspective, l'utilisation de la commande publique comme levier de développement est un des outils mis à disposition des collectivités locales, notamment en faisant application des articles relatifs aux clauses sociales et environnementales de l'ordonnance n°2015 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le chantier d'Aménagement de la rue du Bois BLOQUET constitue une première opportunité d'insertion par l'intermédiaire de ces dispositions législatives et réglementaires. Il s'agit concrètement de demander à l'entreprise titulaire du marché d'employer des personnes demandeurs d'emplois du territoire et d'agir ainsi pour leur insertion sociale et professionnelle.

Afin d'acter le principe d'un recours aux clauses sociales et environnementales en matière de commande publique et afin d'informer l'ensemble des membres du Conseil Municipal, il lui est proposé de délibérer sur l'ajout de ces dispositions dans les appels d'offres futurs de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe d'un recours aux clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Tableau des effectifs

Afin de faciliter la gestion des ressources humaines de la commune et de favoriser l'évolution des carrières des agents en tenant compte des besoins des usagers, il est nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs à savoir :

Dans la filière technique

- Créer un poste de technicien – Grade de technicien

Monsieur Christophe LEU, Agent de Maîtrise, responsable des services techniques, peut sous conditions, dans le cadre de la promotion interne, accéder au grade de technicien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité approuve la création d'un poste de technicien et autorise la mise à jour du tableau des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance, remercie les membres du conseil, qu'il convie au concert de sainte Cécile prévu à 15h30 le 20 novembre 2016 dans l'église Saint Nicolas et à la Remise des prix des maisons fleuries prévue le samedi 19 novembre 2016 à 11 heures, salle Danielle MITTERRAND.

Martial LAPOTRE précise enfin que les services de la MDAD font le nécessaire pour réhabiliter la chaussée suite à l'affaissement survenue dernièrement Avenue François MITTERRAND.